



## **Règlement intérieur de la Bibliothèque Universitaire le Bon Samaritain**

### **Article 1 : Accès à la bibliothèque**

- L'accès à la bibliothèque est réservé aux étudiants, enseignants, personnels du CHU-BS, sur présentation d'une carte d'étudiant ou d'une autorisation spécifique.
- Les visiteurs extérieurs peuvent être admis après autorisation de l'administration, généralement pour une visite ponctuelle ou un événement spécifique.

### **Article 2 : La consultation des documents**

- La consultation des documents se fait sur place à l'heure d'ouverture et à la fermeture de la bibliothèque.

### **Article 3 : Prêt des documents (à l'appréciation du Doyen de la faculté de médecine et du Directeur de l'école de santé)**

- La durée de prêt peut être prolongée de trois (3) jours pour les usagers afin de leur permettre d'avoir accès plus longtemps aux ouvrages nécessaires pour la réalisation de leurs activités.
- Le renouvellement des prêts est possible, sauf si un autre usager a réservé le document, selon l'ordre de la demande.
- Le non-respect du délai de restitution du document peut entraîner une sanction (un à deux mois sans bénéficier de prêt de livres) visant à responsabiliser les emprunteurs.



#### **Article 4 : Utilisation des espaces de travail**

- Le silence et le respect du travail des autres sont de rigueur dans l'espace réservé pour la lecture.
- Le travail de groupe est interdit dans la salle de lecture.
- Il est formellement interdit de manger et de consommer les boissons dans la salle de lecture.
- L'utilisation des téléphones portables dans la bibliothèque est strictement interdite.

#### **Article 5 : Respect des biens et des personnes**

- Il est interdit de dégrader ou de détériorer le mobilier et le matériel de la bibliothèque.
- Tout comportement irrespectueux envers le personnel ou les autres usagers est passible de sanctions.

#### **Article 6 : Sanctions**

- Le non-respect du présent règlement peut entraîner des sanctions, allant du rappel à l'ordre à l'exclusion temporaire ou définitive de la bibliothèque.

Ce règlement intérieur a pour but de garantir le bon fonctionnement et le respect de tous au sein de la bibliothèque universitaire. Chaque usager est tenu de le respecter !